



17 avril 2020

**Chers parents,**

Le prolongement du confinement vous conduit, à juste titre, à nous poser beaucoup de questions sur la situation de vos enfants.

S'ils sont rentrés à leur domicile ou si vous les hébergez, la question se pose de savoir quand ils vont pouvoir rejoindre leur établissement, leur hébergement et le cas échéant leur lieu de travail en ESAT ou en Entreprise adaptée (EA).

S'ils sont en FO, en FAM ou en MAS, vous avez naturellement hâte de leur rendre visite après plus d'un mois de séparation.

Je ne peux, comme vous, que m'en référer à l'intervention du Président de la République le 13 avril dernier :

*"[...] La situation sera collectivement évaluée à partir de la mi-mai, chaque semaine, pour adapter les choses et vous donner de la visibilité. Pour leur protection, nous demanderons aux personnes les plus vulnérables, en situation de handicap sévère, de rester même après le 11 mai confinées, tout au moins dans un premier temps. Je sais que c'est une contrainte forte. Je mesure ce que je vous demande et nous allons, d'ici au 11 mai, travailler à rendre ce temps plus supportable pour vous. Il faudra essayer de s'y tenir pour vous protéger, pour votre intérêt. [...]"*

Il ne faut donc pas s'attendre à un déconfinement généralisé le 11 mai pour les personnes que nous accompagnons.

Nous agissons en suivant les directives que nous donnera l'Agence Régionale de la Santé (ARS), avec laquelle nous sommes en contact quotidien.

Nous ne sommes pas sûrs de réouvrir les IME le 11 mai. Les retours dans les ESAT, les EA, les foyers, les MAS et les FAM devront se faire en prenant les précautions et le temps nécessaires pour protéger les personnes accueillies et les professionnels des contagions possibles venant de l'extérieur. Il en sera certainement de même pour les visites.

Pendant cette période d'attente, la Direction générale de l'Adapei et les Directeurs d'établissements prennent tous les jours, en lien avec moi-même et les parents du Bureau, les dispositions nécessaires pour disposer de suffisamment de masques et d'équipements de protection, qui nous sont livrés par l'ARS et le département et pour organiser des lieux de confinement dans les établissements, s'il s'avérait nécessaire d'isoler certaines personnes.

Les professionnels qui sont disponibles et dont les établissements sont fermés, sont de la même manière mobilisés pour accompagner et organiser en interne des animations dans les établissements qui sont ouverts 24 h sur 24.

Un suivi téléphonique régulier et si besoin à domicile est également organisé pour les personnes confinées à leur domicile ou dans leur famille. N'hésitez pas à nous joindre et à appeler les établissements si vous êtes en difficulté.

Vous êtes comme moi témoins tous les jours de l'engagement sans faille de nos professionnels - qui contribue jusqu'à ce jour à l'absence de cas Covid19 - et je leur redis en votre nom à tous nos remerciements chaque fois que je les rencontre.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant dès que nous aurons de nouvelles informations et je reste bien sûr à votre disposition.

Je vous rappelle qu'un espace d'information est mis à votre disposition sur notre site internet | <http://www.adapei33.com/covid-famille/> |. Cet espace, exclusivement réservé aux familles est protégé par un mot de passe, qui est le mot familles.

Notre page Facebook | <https://www.facebook.com/adapei33> | vous propose également de nombreuses informations en lien avec cette crise sanitaire, mais aussi des nouvelles des établissements ainsi que de nombreuses animations pour garder le lien avec les personnes accompagnées.

Avec mes sentiments bien cordiaux.

Philippe Béguerie  
Président de l'Adapei33



**Cliquez ici !**

Pour vous rendre  
sur l'espace Covid19  
dédié aux familles

le mot de passe est **familles**



**Cliquez ici !**

Pour nous rejoindre  
sur la page Facebook  
de l'Adapei 33

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ADAPEI de la Gironde.

[Se désinscrire](#)

© 2020 ADAPEI de la Gironde